

## **AVIS PUBLIC**

### **PROMULGATION**

**Règlement 947 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances lors de certains jours de l'année 2022**

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance générale du Conseil de la Ville de Varennes le 7 février 2022.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la présente publication.

Donné à Varennes, ce 8 février 2022.

*Le directeur des Services juridiques et greffier,*



Me Marc Giard, OMA